

LISTE DES PIECES A FOURNIR POUR UNE DEMANDE D'AIDE JURIDICTIONNELLE

Vous trouverez ci-après la liste des documents à réunir pour déposer une demande d'Aide Juridictionnelle.

ATTENTION

<u>Tout dossier incomplet</u> entraînera un délai de traitement supplémentaire ou le rejet de votre demande d'aide juridictionnelle.

La demande doit être déposée avant ou au cours de la procédure concernée et <u>obligatoirement avant</u> <u>l'audience</u>. L'avocat ne pourra entreprendre aucune démarche avant que vous lui ayez remis votre décision d'aide juridictionnelle totale.

➤ Le formulaire cerfa complété disponible sur le site internet du cabinet ou ici : https://www.servicepublic.fr/particuliers/vosdroits/R1444

➤ Votre identité

- Photocopie de votre pièce d'identité recto/verso ou passeport ou titre de séjour
- Photocopie de votre livret de famille

➤ Vos revenus

- Dernier avis d'imposition (intégralité de toutes les pages)
- Justificatifs de votre situation professionnelle des 6 derniers mois* :
- 6 derniers bulletins de salaires
- 6 dernières attestations de paiement Pôle emploi
- 6 dernières attestations CAF
- 6 derniers relevés indemnités Journalières de la CPAM
- *Attention: s'il manque un seul mois: la demande d'aide juridictionnelle ne pourra pas aboutir.

> Attestation de non prise en charge de vos frais d'avocat par votre assureur :

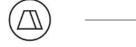
• formulaire à faire remplir disponible sur le site internet du cabinet : <u>www.mabilonavocat.com</u> onglet DOCUMENTS.

> Justificatif de domicile :

- Si vous êtes propriétaire : Titre de propriété + facture à votre nom
- Si vous êtes locataire : Facture eau, EDF à votre nom OU Contrat de location et quittance de loyer
- Si vous êtes hébergé : Attestation d'hébergement + copie de la pièce d'identité de l'hébergeant

> Synthèse de votre épargne :

- Une synthèse* des comptes et placement (laissant apparaître toute votre épargne disponible) à demander à votre banque ou à obtenir sur votre application.
- Votre dernier extrait de compte bancaire
- *Attention : L'extrait de compte bancaire seul ne suffit généralement pas.
- > Si vous êtes convoqué pour une audience : Convocation en justice, assignation ou document équivalent ;



Salomé MABILON

Avocat au barreau de Carpentras

41 Avenue René Cassin à MONTEUX (84170)

➤ Si vous vivez en concubinage :

- Dernier avis d'imposition de votre conjoint/concubin/personne vivant dans votre foyer
- Copie des 6 derniers justificatifs de la situation professionnelle du concubin/conjoint/autre *
- * Attention : s'il manque un seul mois : la demande d'aide juridictionnelle ne pourra pas aboutir.

➤ Devant la Cour d'appel :

- Copie de la décision rendue en première instance
- Justificatif de sa signification
- Précédente décision d'aide juridictionnelle si vous avez déjà bénéficié de l'aide juridictionnelle en 1ère Instance

➤ Pour les dossiers en droit des étrangers :

- En cas de recours contentieux contre une décision administrative : Copie de l'arrêté et de sa notification (preuve de la réception de la lettre recommandée)
- S'il s'agit d'une décision administrative implicite de rejet (la préfecture n'a pas répondu à votre demande de titre de séjour dans le délai de 4 mois) : Copie de la demande adressée à l'administration et de son accusé de réception par le Préfet.

* * *

Et après ?

Vous devez déposer votre dossier COMPLET au Tribunal Judiciaire le plus proche de votre domicile (au Bureau d'aide juridictionnelle).

Vous recevrez la réponse à votre demande directement à votre domicile (<u>délai moyen entre 15 et 45 jours</u>). Il est possible que vous soit demandée des pièces manquantes ou complémentaires.

Une fois la décision d'aide juridictionnelle obtenue, votre avocat pourra engager votre procédure.



Salomé MABILON